

## PRÉSENTATION



Urbaniste de formation, j'aime **observer**, **analyser** et **comprendre** les lieux qui m'entourent. Ma **créativité** nourrit une approche **sur-mesure** que je souhaite valoriser auprès des collectivités pour **répondre à leurs besoins**.

- Accompagnement, sur mesure, engagement ;
- Écoute, collaboration, travail en équipe ;
- Méthodologie, curiosité, apprentissage.

MARION PEYRAT - URBANISTE

## CONTACT

Je propose des missions d'**étude** et de **conseil**. Mes compétences reconnues dans l'urbanisme **réglementaire** et **opérationnel** me permettront d'accompagner la mise en œuvre des projets. Après près de 6 ans d'expérience en collectivités et conseil public, j'ai choisi de créer mon entreprise pour **valoriser mes compétences techniques** en accompagnant de nouveaux territoires.

E: [contact@marionpeyrat.fr](mailto:contact@marionpeyrat.fr)  
T: 06 32 88 86 99  
A: 35 avenue Albert 1<sup>er</sup> de Belgique  
38000 Grenoble

[www.marionpeyrat.fr](http://www.marionpeyrat.fr)



Marion Peyrat  
Entreprise Individuelle  
SIRET 901 121 236 00011

Crédits images : Marion Peyrat  
sauf mention contraire

URBANISTE

MARION PEYRAT

AMO

MP



De l'étude de faisabilité à la spatialisation, le **projet urbain** passe par de nombreuses phases.

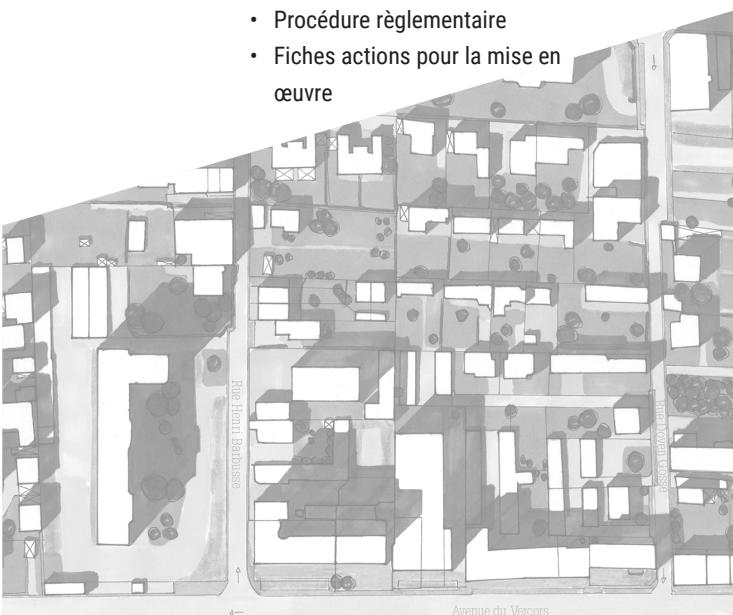
La mission de l'urbaniste est d'accompagner les élus mais également les habitants et partenaires dans le **processus**.

Afin d'aboutir à un projet partagé, réaliste et cohérent, celui-ci doit être **programmé**, dans le temps et l'espace, et **chiffré**.

- Étude de faisabilité
- Pré-programme
- Spatialisation

## PROJET URBAIN

MISSIONS



MISSIONS

## AMO PROJET

Une fois un projet validé, le pas de la mise œuvre reste à franchir. Pour accompagner les collectivités, il faut du sur-mesure.

Ma mission est de conseiller et guider dans le choix des **procédures opérationnelles** et/ou **financières**.

Ainsi que de s'assurer de **laisser toutes les clés** pour la mise en œuvre dans le temps, notamment par le biais de fiches-actions.

- Procédure opérationnelle
- Procédure réglementaire
- Fiches actions pour la mise en œuvre



OAP N°7 - BLANZY  
70 logements  
habitat collectif, intermédiaire et individuel

OAP N°3 - LES ALLOBROGES  
300 logements  
habitat collectif / commerce en rdc le long de la rue Pertuiset et avenue de la gare

## AMO RÈGLEMENTAIRE

La partie juridique et réglementaire est de plus en plus à envisager comme un **support du projet** et non uniquement comme une norme à respecter. Le **croisement entre l'urbanisme de projet et l'urbanisme réglementaire** est essentiel pour aboutir à des orientations et des projets cohérents, réalisables et durables.

- Veille
- Conseil, montage de dossiers administratifs

MISSIONS